

## Horaires d'ouverture

Lundi 16h à 18h  
Mardi 16h à 18h  
Mercredi 9h à 11h  
13h à 16h30  
Jeudi 14h à 18h  
Vendredi 16h à 18h  
Samedi 10h à 14h

## Consultation

Tout document est consultable gratuitement sur place.



La médiathèque de La Broque est un lieu public ouvert à tous où le respect est de rigueur.

Toute l'équipe de la médiathèque aura plaisir à vous accueillir et à répondre à vos attentes du mieux possible.

Tout au long de l'année la médiathèque est le lieu d'expositions diverses.



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins

## Médiathèque Municipale de La Broque



Médiathèque de La Broque  
57 rue du Gal Leclerc  
67570 La Claquette  
Tél. : 03.88.49.67.17  
[mediatheque-labroque563@orange.fr](mailto:mediatheque-labroque563@orange.fr)

## Le Prêt

Carte livre :

Chaque carte de lecteur donne droit à emprunter 5 ouvrages.

La durée du prêt est de 3 semaines (renouvelable sur simple demande).

Carte multimédia :

Elle donne droit à emprunter :

5 livres pour une durée de 3 semaines, 3 CD audio, 1 CD Rom et 2 vidéos pour une durée de 14 jours.

Toute cassette devra être rebobinée.

## Droits d'inscription

Pour emprunter des livres, la cotisation annuelle est de :

- 8 € pour les adultes (Commune et hors Commune)

- gratuite pour les jeunes de moins de 16 ans et les personnes handicapées

Pour emprunter des CD audio, CD Rom, vidéos, la cotisation annuelle est de :

- 15 € de 14 à 18 ans et étudiants (sur présentation de la carte étudiant)

- 25 € pour les plus de 18 ans (Commune)

- 26 € pour les plus de 18 ans (hors Commune)

- gratuit pour les personnes handicapées

## Frais de retard et perte des documents

Pensez à rapporter vos livres et autres documents (audio, CD Rom, vidéos) dans les délais autorisés pour le bien-être des autres adhérents.

Des frais de retard seront appliqués à raison de 0,80 € par document et par semaine.

Tout document perdu, non restitué ou endommagé sera facturé à l'emprunteur.

## Modalités d'inscription

- présenter une pièce d'identité,
- remplir une fiche d'inscription
- acquitter le droit d'inscription
- faire remplir et signer une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans

